

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DIEUE SUR MEUSE

SEANCE DU 11 AVRIL 2023

Afférents au Conseil 15
En exercice 15
Qui ont pris part à la
délibération 12
Date de convocation 06/04/2023
Date d'affichage 12/04/2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

055-215501545-20230411-2023-04-D02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/04/2023

Publication : 13/04/2023

L'an deux mil vingt trois, le onze avril, à dix-neuf heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LEPRINCE Romuald, Maire.

Etaient présents : Romuald LEPRINCE, Agnès ROUX, Rachel FAVEAUX, Sophie KOLLROS, Julien FABER, Frédérique SERRÉ, Jean-Noël LEPAGE, Esperanza LULLO, Agnès CRESPEL, Pascal LEPAGE, Magali PLATAT

Absent non excusé : Richard CURTO PEREZ

Absents excusés : Raoul PURSON donnant pouvoir à Romuald LEPRINCE, Yvon PERIDON donnant pouvoir à Agnès ROUX, Christophe PUZIN donnant pouvoir à Rachel FAVEAUX.

Frédérique SERRÉ est nommée secrétaire de séance.

AFFECTATION DU RESULTAT 2022

2023-04-D02

Suite à la rectification des restes à réaliser 2022, il convient de délibérer à nouveau sur l'affectation du résultat 2022.

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement,

Constatant que le compte administratif 2022 présente les résultats suivants :

	Résultat CG2021	Virement à la SF	Résultat de l'exercice 2022	Résultat cumulé au 31/12/2022	Restes à réaliser 2022	Solde des restes à réaliser	A prendre en compte pour l'affectation de résultat
INVEST	269 044.34 €		-898 809.74 €	-629 765.40 €	D 339 584.00 € R 755 590.00 €	416 006.00 €	- 213 759.40 €
FONCT	766 858.45 €	35 060.66	424 092.64 €	1 155 890.43 €			1 155 890.43 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat et qu'il doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Le conseil municipal, par 12 voix pour, décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022	1 155 890.43 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	213 759.40 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068) Résultat d'investissement à reprendre au BP (ligne 001) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	- 629 765.40 € 942 131.03 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Ont signé au registre les membres présents.
Copie conforme.

Le Maire,
Romuald LEPRINCE.